

Communiqué de presse

Communauté de Communes



**Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance**
Mercredi 09 août 2017

Des nouvelles des déchèteries intercommunales !



Depuis le 1er avril et jusqu'au 31 octobre, les déchèteries intercommunales d'Avançon et de Théus fonctionnent en horaires d'été, avec une ouverture jusqu'à 18h au lieu de 17h afin de s'adapter au rythme de la saison.

En saison estivale, le risque d'incendie est accru et ce d'autant plus avec la sécheresse que connaît actuellement le territoire. C'est pourquoi il est important de rappeler que brûler ses déchets verts à l'air libre est interdit, sous peine d'une amende de 450 €.

Les déchèteries collectent les déchets verts (tailles d'arbres et d'arbustes, feuilles et aiguilles mortes ...) et les réutilisent pour en faire du broyat à disposition gracieuse des particuliers du territoire.

Il est aussi rappelé que les dépôts sauvages de déchets sont interdits sous peine d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 € et la confiscation du véhicule ayant servi au dépôt.

Dans un autre registre, une convention de mise à disposition des contenants pour l'enlèvement des capsules de café de marque Nespresso® a été actée lors du conseil communautaire du 24 juillet dernier.

Il faut savoir que 40% des foyers français disposent d'une machine à expresso et que les dosettes en aluminium représentent une pollution non négligeable. Le marc de café et l'aluminium peuvent être valorisés. Pensez à recycler vos capsules usagées en les déposant en déchèterie. Les deux sites sont équipés de bacs de collecte dédiés.



Pour plus d'informations concernant les déchèteries intercommunales, les déchets acceptés ou spécifiques, rendez-vous sur le site **www.cc-serreponconvaldavance.com**.



A bientôt sur **www.cc-serreponconvaldavance.com** !

Communauté de communes
Serre-Ponçon Val d'Avance :
33, rue de la Lauzière
05230 LA BÂTIE-NEUVE
Tél : 04 92 50 20 50
secretariat@ccspva.com